



Des patients solidaires contre le diabète

BULLETIN D'ADHESION 2022

OUI, j'adhère à l'AFD 39 pour l'année 2022. N° d'adhérent (si je le connais) :				
	€ ☐ Autre montant :		€	
☐ Je souhaite affecter m Ce don me donne droit au r	ion don à la recherche : nême avantage fiscal qu		□ Non	
	4			Total:€
MES COORDONNÉES				
☐ Mme ☐ M. Prénom :				
Bâtiment :	Etage :			
Résidence :				
Code Postal :	Ville :			
Tél : Courriel :			@	
☐ J'accepte de recevoir des	informations de l'AFD 39	par email.		
Date et Signature :				

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre règlement par chèque bancaire à :

AFD 39 ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DU JURA 23 AVENUE GEORGES POMPIDOU 39100 DOLE Tél : 06 41 11 09 58 Mail : afd39jura@gmail.com

L'AFD 39, 23 avenue George Pompidou – 39100 DOLE, est responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Son représentant est son président. Vos données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce formulaire seront traitées à des fins de gestion administrative, comptable et fiscale afin de respecter nos obligations légales en la matière. Vos données seront également traitées à des fins de fidélisation et de réactivation dans l'intérêt légitime de l'AFD 39. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des responsables de l'association et peuvent être communiquées aux sous-traitants auxquels l'association peut faire appel dans le cadre de ses traitements. Si vous affectez votre don à la recherche, le siège de la Fédération Française des Diabétiques sera responsable des traitements de vos données personnelles qui lui seront alors transmises. Elle les traitera à des fins de gestion ainsi que dans le cadre légitime de la mise en œuvre de ses missions. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la charte de protection des données du siège : https://www.federationdesdiabetiques.org/charte-de-protection-des-donnees. Vous pouvez exercer vos droits sur vos données en écrivant à AFD 39 – 23 avenue George Pompidou – 39100 Dole ou afd39jura@gmail.com. Conformément au droit applicable, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.